

HAÏTI

*La justice et les libertés encore en péril*

Index AI : AMR 36/03/00

Embargo : mardi 21 mars 2000

Le rétablissement du respect des droits humains en cours en Haïti depuis la fin du régime militaire a enregistré des revers, a déclaré aujourd'hui (mardi 21 mars 2000) Amnesty International, qui rend public un nouveau document sur ce pays.

*« Les efforts menés pour venir à bout des séquelles du passé et encourager un plus grand respect des droits humains doivent se poursuivre, et les progrès déjà réalisés doivent être consolidés »*, a souligné l'Organisation.

*« Il reste beaucoup à faire pour que le pays soit doté des deux éléments garants d'une société respectant véritablement les droits de la personne*

*humaine : un système judiciaire équitable, indépendant et impartial, qui jouisse de l'entière confiance de la population, et une force de police indépendante et responsable. »*

Amnesty International appelle les autorités haïtiennes à engager une réforme du système judiciaire, lequel pâtit de graves dysfonctionnements, d'un manque considérable de ressources et d'une grande vulnérabilité aux pressions extérieures ; l'Organisation engage également les autorités à professionnaliser et à responsabiliser la police.

Dans son nouveau rapport, qui intègre les conclusions d'une mission de recherche qu'elle a

effectuée récemment en Haïti, l'Organisation expose ses préoccupations quant à la situation des droits humains à la veille des élections. Elle y fait état de violations des droits humains perpétrées par la police et des conséquences de l'absence d'un système judiciaire indépendant, impartial et accessible. Le document aborde également des questions liées au système pénitentiaire et à la situation des défenseurs des droits humains.

Amnesty International n'ignore pas que les violations des droits humains sont nettement moins nombreuses que sous le régime militaire ni que des efforts sont déployés pour enquêter sur les violations, actuelles ou passées, et pour améliorer le système judiciaire. Pourtant, si des mesures ne sont pas prises de toute urgence, ces avancées seront gravement menacées **n**

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -

**Amnesty International**  
**BULLETIN D'INFORMATIONS 044/00**  
**21 mars 2000**

*Pour obtenir un exemplaire du document AMR 36/01/00 ou pour  
prendre rendez-vous en vue d'un entretien, appelez le service de presse  
d'Amnesty International à Londres, au 44 171 413 5562.*

La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version  
anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty  
International - EFAI -